ᓄᓇᕗᒻᒥ ᑲᒪᒐᓂᑯᓐᓂᑦ ᐊᑭᕐᓂᓐᓂᒃ ᕿᒥᕐᕋᔨᓂᑦ ᑲᑎᒪᔨᖏᑦ
UTILITY RATES REVIEW COUNCIL OF NUNAVUT
IGLUIN AULATJUTITIGUN AKITUTILAANGINNUT KATIMAYIIT NUNAVUNMI
CONSEIL D'EXAMEN DES TAUX DES ENTREPRISES DE SERVICE DU NUNAVUT

Un message du Conseil d'examen des taux des entreprises de service

La Société d'énergie Qulliq (SÉQ) a déposé une demande de permis pour projet d'immobilisations majeur auprès du ministre responsable de la SÉQ en vue de procéder au remplacement de groupes électrogènes dans les collectivités de Baker Lake, Rankin Inlet et Iqaluit. La Société a fait valoir que ces travaux sont nécessaires pour augmenter la capacité à répondre aux besoins locaux croissants en matière d'énergie et pour remplacer l'ancien équipement, désuet et peu fiable. Elle a expliqué que la mise à niveau de ces ensembles s'inscrit dans son mandat, à savoir, offrir une alimentation en électricité sécuritaire, fiable et rentable tout en soutenant la croissance continue de la population.

La proposition de la SÉQ porte sur les travaux suivants :

- Baker Lake – Remplacement de l'unité G4 de 550 kW avec une unité de plus grande puissance de 1 100 kW
- Rankin Inlet – Remplacement de l'unité G5 de 1 450 kW avec une unité de plus grande puissance de 3 500 kW, et remplacement de l'unité G6 de 2 150 kW avec une unité de plus grande puissance de 4 400 kW
- Iqaluit – Remplacement de l'unité G1 de 3 000 kW avec une unité de plus grande capacité de 3 000 kW
- En plus des remplacements des groupes électrogènes, chacun des projets nécessite diverses mises à niveau et de l'équipement neuf dans les centrales électriques pour résoudre certains problèmes de fiabilité et de sécurité.

Le coût total des remplacements des quatre groupes électrogènes est estimé à 33,926 millions de dollars. Cette dépense engendrerait la nécessité d'augmenter d'environ 2 924 millions $ les besoins en revenus, ce qui se traduirait par une majoration tarifaire de 1,58 cent/kWh à l'échelle du territoire. La SÉQ fait remarquer que les projets devraient être achevés d'ici l'exercice financier 2025-2026 à Baker Lake et à Rankin Inlet, et d'ici 2026-2027 à Iqaluit. La SÉQ fait également remarquer que les tarifs ne seraient pas ajustés jusqu'aux prochaines requêtes de majoration tarifaire générale.

Le CETES aimerait connaître le point de vue de la population et des entreprises relativement à cette demande.

Les observations écrites doivent être reçues avant :
17 h (HNE) le 21 novembre 2024.

On peut consulter la demande de la SÉQ au www.qec.nu.ca ou, sur demande, en s'adressant au CETES ou à la SÉQ.

Les observations écrites peuvent être envoyées :
Courriel – URRC@gov.nu.ca, Directeur général du CETES, C.P. 1000, succ. 200, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Le CETES est une entité autonome qui conseille le gouvernement du Nunavut sur les tarifs imposés par les entreprises de services publics.